

33. VOILIERS RADIOCOMMANDÉS

-oOOo-

33.1 - LES BATEAUX :

Tous les voiliers radiocommandés d'une longueur hors tout au maximum égale à 1,6 m sont acceptés. Gréement libre. Multicoques autorisés. Les voiliers de plus de 50cm doivent obligatoirement être pourvus d'une défense souple de 0,5 cm minimum sur toute la hauteur de l'étrave.

5 groupes sont constitués selon la longueur de coque (avec une tolérance de 1%), donnant lieu à un classement par catégories :

- A : voiliers jusque 0,50 m et vieux gréements.
- B : voiliers jusqu'à 0,75 m (ex. : RG65 et 0,75 m) et voiliers « loisir » (type maquettes de voiliers non prévus pour la course) de moins de 1 m.
- C : voiliers jusqu'à 1m et voiliers loisirs de moins de 1,30 m.
- D : voiliers de la classe M (127cm) et équivalents jusqu'à 1,30 m et voiliers loisirs jusqu'à 1,60 m.
- E : grands voiliers: classe A, Mini 40 jusqu'à 1,60 m.

Le nombre de voies radio est limité à 3.

La propulsion du bateau est assurée par la seule poussée du vent sur les voiles.

Le modèle devra porter sur sa voile une immatriculation visible dont les caractères devront avoir une hauteur comprise entre 90 et 100 mm et une largeur de 60 mm. Cette immatriculation sera composée des trois derniers chiffres de la licence du skipper (du numéro d'association pour les voiliers de club). En cas de doublon, le skipper apposera sous les 3 chiffres une lettre additionnelle symétrique (A, H, M, T, U, V, W, X ou Y, uniquement) avec un adhésif (noir de préférence), afin d'être lisible indifféremment recto-verso. Cette immatriculation sera située dans le tiers supérieur de la grand-voile. Afin de préserver l'identité départementale, le foc portera le numéro du département du skipper dans le tiers inférieur. Ses caractères ne devront pas dépasser 70 mm en hauteur et 40 mm en largeur. Le tiers inférieur de la grand-voile uniquement, pourra être utilisé pour y apposer le prénom, marque distinctive ou- publicitaire du skipper. Toute inscription ne respectant pas les bonnes mœurs étant proscrite.

33.2 – CHOIX DU TYPE D'ÉPREUVE :

L'organisateur, en accord avec la CNS SAM-CLAP et le commissaire national « Voile R.C. » peut proposer, pour la RENCONTRE qu'il organise, tout type d'épreuve. Ce peut être :

- une série de régates classiques sur un « triangle olympique »
- une série de régates sur un parcours original (ex. : M, tour d'un petit plan d'eau...)
- une course d'endurance sur un temps donné (ex. : 3h de St Pardoux)
- une course unique sur une distance donnée : tour d'un grand plan d'eau, itinéraire balisé, traversée...

Le parcours est matérialisé par des bouées. Les voiliers doivent virer les bouées, sans les toucher. Lorsqu'ils les touchent, ils commettent une faute sanctionnée par une **pénalité (360°)** à effectuer avant la marque suivante.

Dans la mesure du possible, les voiliers régateront par groupes de taille.

Lorsque des voiliers de différentes tailles sont amenés à régater ensemble, il conviendra de prévoir des distances différentes à parcourir en fonction de la taille (cf annexe 1)

33.3 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :

Les concurrents engagés sont répartis par groupes par tirage au sort "dirigé" pour éviter, dans toute la mesure du possible, les problèmes de fréquences radio.

Le départ est donné à l'issue d'un compte à rebours de 2 minutes minimum.

33.4 - RÈGLES DE COURSE :

Il s'agit, avant tout, d'effectuer le parcours sans gêner les autres concurrents et en faisant preuve de courtoisie notamment en évitant de "pousser à la faute".

Les règles ISAF seront appliquées et principalement les règles définissant les priorités, leurs limites et le passage des marques et qui sont résumées ci-dessous:

33.4.1 - Voiliers sur des bords opposés :

Les voiliers bâbord amures doivent s'écarter de la route des voiliers tribord amures.

33.4.2 - Voiliers sur les mêmes bords :

- Le voilier au vent doit s'écarter du voilier sous le vent.
- Le voilier rattrapant doit s'écarter de la route du voilier rattrapé.
- Un voilier en route libre devant et sous le vent peut lofer, mais il ne doit pas serrer plus le vent que sa route normale.

33.4.3 - Voiliers qui virent de bord ou empannent :

- Ils doivent s'écarter de la route de ceux qui naviguent sur un bord.
- Pour tous virements de bords ou empannages, le voilier doit se trouver à la fin de sa manœuvre, voiles pleines, à une distance égale ou supérieure à deux fois la longueur du bateau le plus long, même lorsqu'il a acquis au départ une position lui donnant la priorité.
- Si deux voiliers virent ou empannent en même temps, celui qui se trouve à bâbord doit s'écarter.

33.4.4 - Voiliers qui contournent ou doublent une marque ou un obstacle :

- Lorsqu'il y a engagement entre plusieurs voiliers pour contourner une marque du côté requis ou un obstacle, celui qui est à l'extérieur doit laisser à chacun des voiliers engagés sur lui une place suffisante à l'intérieur, sauf s'ils naviguent au plus près et sur des bords opposés. Dans ce dernier cas, le voilier tribord amures est prioritaire.
- L'engagement doit être effectif avant et à une distance de la marque ou de l'obstacle égale à quatre fois la longueur du plus long voilier.
- Un voilier sous le vent et à l'extérieur ne peut commencer à lofer à moins de quatre longueurs d'une marque, pour faire passer un autre au vent de la marque.

Si le lof a commencé avant les quatre longueurs requises, le voilier peut continuer sa manœuvre mais il doit, lui aussi, passer au vent de la marque.

33.4.5 - Voiliers en panne :

- Tout voilier en panne est à considérer comme obstacle et est à éviter. Il convient que le skipper l'ait signalé
- Pas d'intervention du bateau de récupération pendant la course, sauf sur décision du juge de bassin qui peut neutraliser la manche en cas de risque de naufrage.

33.5 - LE DÉPART :

- Le compte à rebours est mis en route 2 minutes minimum avant le départ.
- Les règles de course sont applicables à partir du top annonçant une minute avant le départ.
- Si un voilier coupe la ligne de départ dans la minute avant le signal, il est rappelé. Il doit alors repasser la ligne après avoir contourné l'une des marques par l'extérieur, sans gêner ceux qui prennent ou ont déjà pris correctement le départ.
- Exception : avant le signal de départ, un voilier sous le vent n'est pas tenu de laisser de la place à un voilier au vent pour passer sous le vent d'une marque de départ entourée d'eau navigable. Mais après le signal de départ, il doit lui laisser de la place.
- La mise à l'eau des voiliers n'est pas autorisée dans le laps de temps situé entre 1 minute avant le top départ et 30 secondes après.

33.6 - LES PÉNALITÉS :

- Pour un refus tribord amures : le voilier doit effectuer 2 tours sur place. 2 refus dans la même course entraînent la disqualification du concurrent fautif.
- En cas d'abordage de deux voiliers, le voilier fautif est pénalisé d'un ou deux tours selon la gravité de l'abordage.

- Pour les autres fautes : un seul tour.

Les pénalités doivent être exécutées après que les fautes aient été signalées par les juges et avant la marque suivante. Les voiliers des autres concurrents ne doivent, en aucun cas, être gênés.

Le concurrent qui continue le parcours sans avoir exécuté une pénalité annoncée par le jury est classé dernier de sa manche.

33.7 - NOTATION :

33.7.1- Cas d'une épreuve à plusieurs régates.

A l'issue de chacune des régates, les concurrents reçoivent un nombre de points en référence à leur place à l'arrivée :

1 ^{er}	0	4 ^{ème}	3	7 ^{ème}	6	10 ^{ème}	9
2 ^{ème}	1	5 ^{ème}	4	8 ^{ème}	7		
3 ^{ème}	2	6 ^{ème}	5	9 ^{ème}	8		

Pour les places suivantes, un point est ajouté chaque fois.

Le temps du premier servira de référence pour la durée totale de la régata qui ne pourra en aucun cas dépasser 1,5 fois ce temps (ex : le premier boucle son parcours en 5mn ; durée totale de la régata = 7mn 30s). A l'issue de ce délai, les concurrents seront pénalisés d'un point et classés en fonction de la distance parcourue (ex : les 6^{ème} et 7^{ème} concurrents n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée dans les délais seront respectivement crédités de 6 et 7 points).

Un concurrent ne prenant pas le départ d'une manche, sera classé dernier et pénalisé de 2 points supplémentaires.

Si le nombre de participants a nécessité une répartition par poules :

- La première manche sera constituée aléatoirement.
- À partir de la 2^{ème} manche, les poules seront constituées en fonction des places à l'arrivée de la manière suivante:

- *Deux poules en jeu :*

poule A : 1^{er}, 3^{ème}, 5^{ème}, 7^{ème}, ... poule B : 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème}, ...

- *Trois poules en jeu :*

poule A : 1, 4, 7, 10, ... poule B : 2, 5, 8, 11, ... poule C : 3, 6, 9, 12, ...

- *Quatre poules en jeu :*

poule A : 1, 5, 9, 13, ... poule B : 2, 6, 10, 14, ... poule C : 3, 7, 11, 15, ... poule D : 4, 8, 12, 16, ...

- *Etc*

À l'issue de la totalité des manches, les points de chaque skipper seront totalisés afin d'obtenir le classement.

Si plus de 6 manches sont courues, la plus mauvaise performance de chaque skipper est enlevée et ne comptera que pour départager d'éventuels ex aequo.

33.7.2- Cas d'une épreuve d'endurance :

Comme il n'y a qu'une régata dans ce cas, c'est le classement à l'arrivée qui est pris en compte.

33.8 - JURY :

Le Jury est composé d'un commissaire officiel et de 2 juges **qualifiés**.

Le commissaire officiel détermine la composition des groupes et annonce les manches. Il donne le départ et note l'ordre d'arrivée. Le commissaire officiel et les deux juges veillent au respect des règles de course et annoncent les pénalités à la sono.

Le commissaire officiel peut faire appel aux concurrents de la régata qui vient de courir pour contrôler les passages aux bouées de la régata suivante.

ANNEXE 1 : ÉTABLISSEMENT D'UN RATIO.

Lorsque plusieurs catégories de voiliers régatent ensemble, il convient de prévoir des parcours de longueurs différentes pour chaque type de bateau, selon sa longueur.

Pour l'établissement de ce ratio, on prendra comme référence le groupe C (catégorie « 1mètre »).

- Le parcours proposé au groupe A sera diminué de 20%.
- Pour le groupe B, la réduction sera de 10%
- Pour le groupe D, on allongera le parcours de 10%
- Pour le groupe E, on l'allongera de 20%

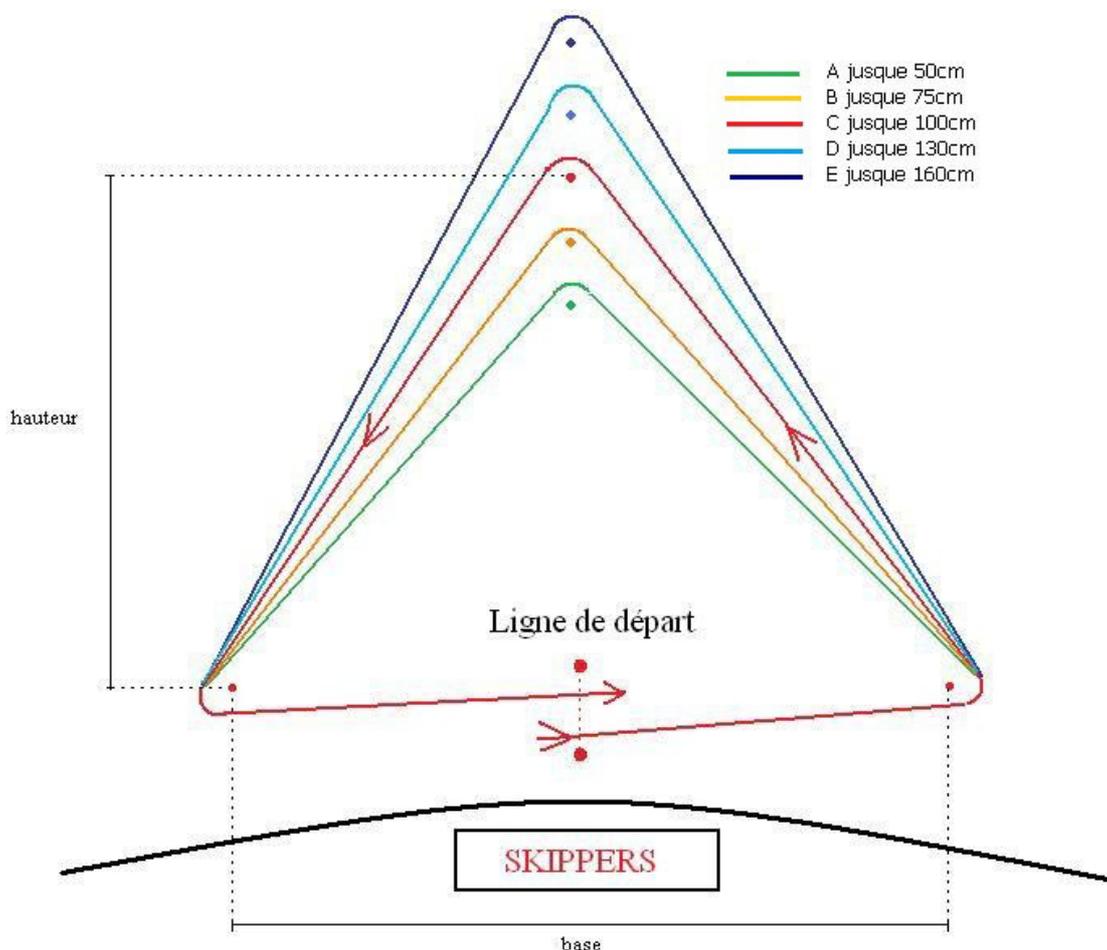
Ces différences de longueur se feront, de préférence en approchant ou éloignant les bouées les plus au large.

Si les groupes régatent séparément, il n'y a pas lieu de prévoir de ratio.

Selon le type d'épreuve, l'organisateur pourra proposer un autre système de ratio.

ANNEXE 2 : EXEMPLE DE PARCOURS TRIANGULAIRE AVEC RATIO

Ceci est un exemple sur un parcours triangulaire et chaque organisateur est libre de proposer le parcours de son choix. Dans cet exemple, on a volontairement joué sur la position de la bouée au large afin que les plus petits voiliers s'éloignent moins (il s'agit de se mesurer sur les qualités de skipper et non sur celles de la vue !)



Dans cet exemple (non à l'échelle), pour une base de 40m, les hauteurs respectives sont :

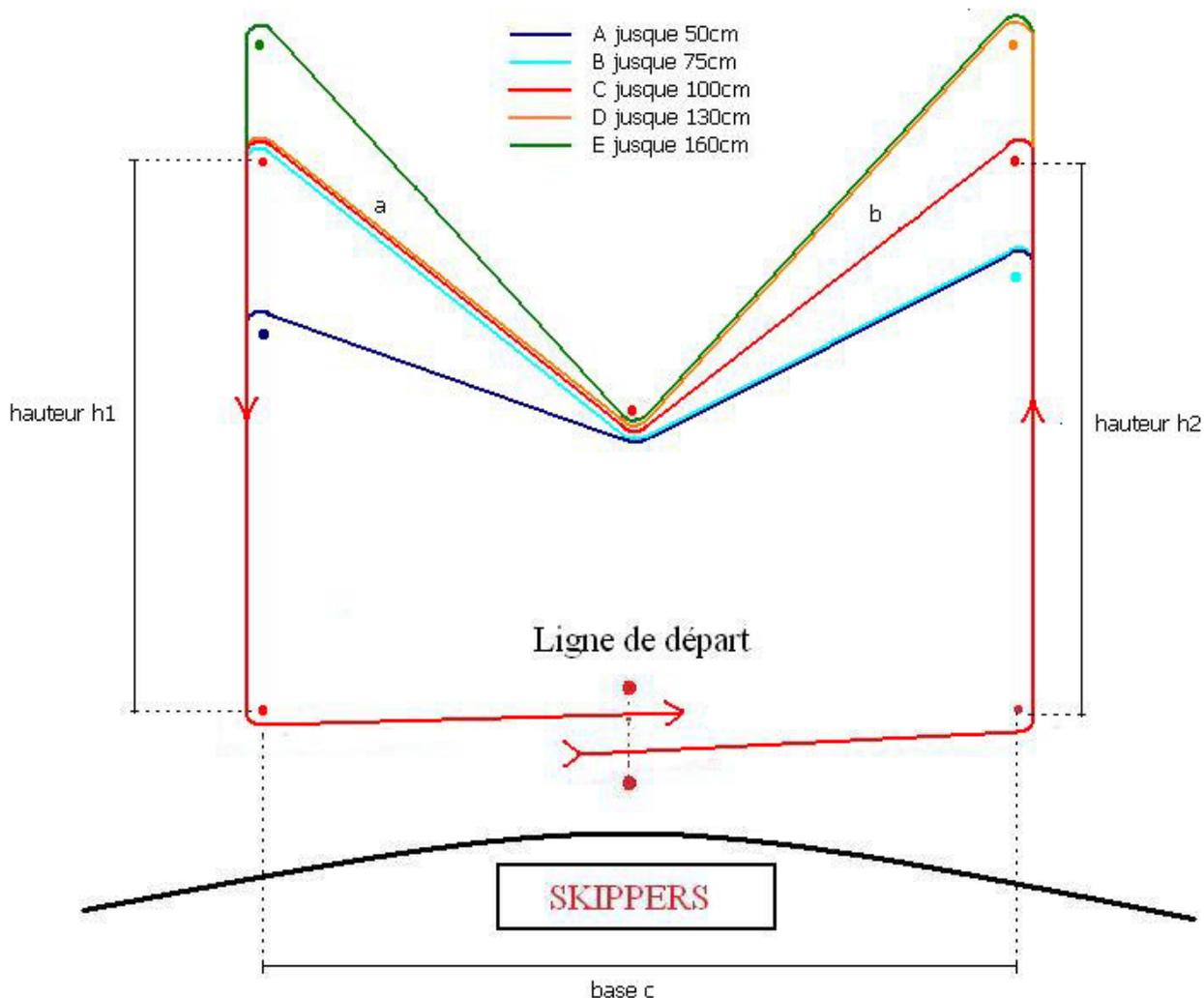
- Groupe A (jusqu'à 0,50 m) : 20 m
- Groupe B (jusqu'à 0,75 m) : 27 m
- Groupe C (jusqu'à 1 m) : 35 m
- Groupe D (jusqu'à 1,30 m) : 41 m
- Groupe E (jusqu'à 1,60 m) : 48 m

Il s'agit là du cas, très hypothétique, où toutes les catégories seraient amenées à régater ensemble.

Une feuille de calcul Excel permettant de déterminer les hauteurs à partir d'une base donnée est disponible sur simple demande.

ANNEXE 3 : EXEMPLE DE PARCOURS EN « M » AVEC RATIO

Ceci est un exemple de parcours en M dont on a modifié les passages à deux endroits afin de limiter le nombre de bouées à ajouter au même point.



Dans cet exemple (non à l'échelle), pour une base c de 40m, les hauteurs respectives sont :

- Groupe A (jusque 0,50 m) : $h_1 = h_2 = 29$ m
- Groupe B (jusque 0,75 m) : $h_1 = 40$ m ; $h_2 = 29$ m
- Groupe C (jusque 1 m) : $h_1 = h_2 = 40$ m
- Groupe D (jusque 1,30 m) : $h_1 = 40$ m ; $h_2 = 50$ m
- Groupe E (jusque 1,60 m) : $h_1 = h_2 = 50$ m

Il s'agit, là encore, du cas très hypothétique, où toutes les catégories seraient amenées à régater ensemble.

Une feuille de calcul Excel permettant de déterminer les hauteurs à partir d'une base donnée est disponible sur simple demande.